



Le 5 mai 2017

Communiqué de presse :

Un règlement de police face aux incivilités dans les transports en commun et l'exploitation d'un nouveau marché hebdomadaire « terroir » étaient notamment à l'ordre du jour du Conseil communal de ce 4 mai 2017

Ce jeudi 4 mai à **20h se tenait la séance mensuelle du Conseil communal.**

Parmi les points qui ont été abordés, nous attirons votre attention sur un **nouveau règlement de police applicable à l'ensemble de la Région bruxelloise et ce afin de combattre les incivilités dans les transports en commun.** Cette décision répond à la volonté de la Conférence des Bourgmestres de vouloir simplifier les missions de la police des chemins de fer (compétente pour l'ensemble des transports en commun) et ainsi harmoniser et adopter un règlement unique pour l'ensemble des zones de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, les nombreux règlements existants jusqu'ici au sein de la Capitale rendaient la tâche de la police des chemins de fer trop ardue. Les amendes administratives ne pourront excéder la somme de 350 euros pour une personne adulte ou 175 euros pour un mineur d'âge. In fine, le sanctionnateur communal restera compétent pour toute infraction à ce nouveau règlement. L'espace public concerné reprend principalement les gares, les stations de métro, l'équipement intérieur des moyens de transport, les quais, etc. Les infractions à la sécurité, à la tranquillité, à la propreté et à la salubrité publiques sont principalement : souiller l'espace public, cracher, uriner ou déféquer, le refus d'obtempérer et le manque de respect, les attitudes et comportements prohibés, les nuisances diurnes, les déjections canines ainsi que les animaux sans laisse. Ce nouveau règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Egalement à l'ordre du jour, la création d'un **nouveau marché hebdomadaire qui se situera à la place de l'Ancienne Eglise.** Le nouvel exploitant a été désigné et les produits proposés seront issus d'une agriculture qui respecte l'environnement, en direct du producteur. Vous seront ainsi proposés : fruits et légumes de saison, viande, poisson, épices, pain artisanal, confitures, tartes, produits de la ferme (lait, beurre, œufs, fromages). Ce nouveau marché « terroir » de l'Allée Verte aura lieu tous les mercredis de 14h à 19h et sera **inauguré officiellement le 17 mai prochain à 17h.** Vous y êtes d'ailleurs cordialement invités.

Les séances du Conseil communal sont publiques, n'hésitez pas à pousser la porte...

Contacts :**Joël RIGUELLE***Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe*

GSM : 0475/82 37 79

joel.riguelle@berchem.brussels

Mireille WALSCHAERT*Responsable du service Communication*

Tel. : 02/464.04.85 - GSM : 0493/74.26.73

mwalschaert@berchem.brussels